



Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

Date : 14 novembre 2023

Nom du Projet: **Projet d'Appui au Secteur de la Santé-Phase 2 (PASS2)**

AOON No: **04/MSAS/PASS 2/2023 - FOURNITURE D'EXTINCTEURS**

1. La **République Gabonaise** a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du **Projet d'Appui au Secteur de la Santé (PASS 2)**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre du marché de « **Fourniture des extincteurs au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour les Centres hospitaliers de Léconi-Okondja-Fougamou-Ndendé-Ovan-Mvadi-Mitzic et Medouneu** ».

2. Le **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, en sa qualité de Maître d'ouvrage** sollicite des offres sous plis fermés de la part des Soumissionnaires éligibles aux financements de l'AFD et aux dispositions des articles 89 à 93 et 246 à 252 du code des marchés publics pour la fourniture en un lot unique et indivisible des extincteurs au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour les Centres hospitaliers de Léconi-Okondja-Fougamou-Ndendé-Ovan-Mvadi-Mitzic et Medouneu.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres auprès de :

**Projet d'appui au secteur de la santé phase 2
Quartier Bas de Gué Gué
Derrière le Centre National de Tri et Colis postaux**

A l'attention de Monsieur Wilfried MANDO
Coordonnateur National du Projet PASS 2
BP 50 Libreville
Tél : 00241 62 45 85 54
-mail : wilfried_mando@yahoo.fr

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à cette adresse, sur présentation de la preuve de paiement des frais de dossier conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics d'un montant non remboursable de deux cents mille (200 000) FCFA . Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fait comme il suit :

1. **Par virement dans le compte de l'Agence Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)**, selon les devises dans les comptes ci-après : Pour les paiements en FCFA (BEAC) RIB 42001 50 311101 0 50001 00000 – Pour les paiements en dollars FRNYUS33 021083459 BEACMCX 091- Pour les paiements en euros BDFEFRPPCCT FR7630001000640000005104277 BEACGALI – Pour les paiements en autres devises BDFEFRPPSRD FR7630001000 640000005104277 BEACGALI ;

2. **Par chèque certifié de banque** libellé à l'ordre de l'Agence Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

3. **En espèces** auprès de l'Agent Comptable de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sis au 3^{ème} étage de l'immeuble de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales (à proximité du lycée AWASSI).

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus du Maître de l'ouvrage au plus tard le 15 décembre 2023 à 9 heures. Les Offres doivent comprendre **une garantie de soumission d'un montant de 1% du montant HT de l'offre**.

7. Les Offres seront ouvertes à la même adresse en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le **15 décembre 2023 à 10 heures**. A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

8. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres. Elles concernent les conditions d'ordre technique, financier et légal inscrites au point 2 – Qualification – de la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification ». En particulier, il est exigé au minimum :

Critères obligatoires et non exhaustifs de qualification		
Antécédent de défaut d'exécution de marchés/ Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour les nationaux	Antécédents de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marchés prononcée aux torts exclusifs du soumissionnaire au cours des cinq (5) dernières années.
	Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100%) du montant total des fonds propres du Soumissionnaire et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du soumissionnaire.
Divulgarion des Bénéficiaires effectifs des Candidats aux Marchés Publics auprès de la Direction Générale des Marchés Publics	Accusé de Réception du Formulaire de Divulgarion des Bénéficiaires Effectifs des Candidats aux Marchés Publics délivré par la Direction Générale des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022, fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.	
Situation et performance financière	Capacité financière	25 millions FCFA
	Chiffres d'affaires moyens des trois dernières années	50 millions FCFA
Expérience Générale	1 marché similaire , d'une valeur minimum de 10 millions FCFA au cours des cinq (5) dernières années.	
Expérience spécifique	Disponibilité, à la date limite de soumission des Offres, d'un service après vente et de pièces détachées implanté en République Gabonaise depuis au moins 6 mois, pour les Fournitures proposées dans l'Offre.	
Services connexes	Formation sur site des personnels à l'exploitation des équipements (10 personnes par site).	

Pour les Fournisseurs installés hors du Gabon, les formulaires de divulgation des bénéficiaires effectifs des Candidats aux Marchés Publics peuvent être obtenus par email à l'adresse diane2020dgmp@gmail.com (Direction Générale des Marchés Publics).

**Le Coordonnateur National
de l'Unité de Gestion du Projet PASS 2**


M. Wilfried MANDO

Le Directeur Général des Marchés Publics


Commissaire Général Sylvie NGUEMBHYT